

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ACCASTILLAGE BERNARD vend exclusivement aux professionnels.

1. OUVERTURE DE COMPTE

Seuls les professionnels du nautisme peuvent bénéficier d'une ouverture de compte après production des références bancaires et commerciales d'usage. La remise d'un ordre ou l'ouverture d'un compte dans nos livres entraîne l'acceptation de nos conditions de vente ci-après nonobstant toutes réserves ou stipulation d'achats contraires.

2. COMMANDES

Les commandes se font exclusivement par fax ou par e-mail et doivent mentionner clairement :

- la référence complète de l'article,
- la désignation, le ou les coloris, ainsi que les dimensions des articles,
- la quantité souhaitée conformément au conditionnement et quantité minimum de vente figurant au tarif en vigueur.

Minimum de commande et participation aux Frais de Gestion : 100€.

Si la commande est inférieure à 100€, 10% de frais de gestion de dossier vous seront facturés.

Les commandes et les conditions exceptionnelles acceptées par nos représentants n'engagent ACCASTILLAGE BERNARD qu'après confirmation écrite.

Les premières commandes sont réglées au comptant, soit par contre remboursement (20€), soit en règlement avant expédition.

3. CATALOGUE & TARIFS

Les spécifications indiquées dans notre catalogue sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. En cas de doute, il appartient à l'acheteur de se faire préciser les caractéristiques du matériel choisi.

Les prix et conditions appliqués sont ceux en vigueur à la date de la commande sauf commandes de pré saison. Nos prix s'entendent départ usine, HORS TAXES, emballage en sus.

4. ARTICLES HORS CATALOGUE & FABRICATIONS SPECIALES

4.1. Articles hors catalogue

Les commandes spéciales ne seront prises en compte que sur demande écrite et après réception d'un acompte de 50 % du montant total de la commande. Les commandes validées sont considérées comme ferme et ne pourront en aucun cas être annulées. Les articles concernés ne seront ni repris, ni échangés.

4.2. Fabrications spéciales

Les fabrications ne sont lancées qu'après acceptation réciproque des devis et offres de prix. Ces derniers ne sont valables que dans le mois de leur remise.

Pour les fabrications spéciales, la quantité livrée pourra varier de 10 % en plus ou en moins de la quantité prévue.

Aucune annulation de commande ne peut être acceptée en aucun cas.

Les fabrications, fournitures, outillages hors catalogue, sont payables 50 % à la commande, le solde à la livraison, sauf conventions clairement stipulées par devis.

4.3. Outillage

Les outillages au prix desquels ont participé les clients restent acquis à ACCASTILLAGE BERNARD, et ne peuvent sortir de nos ateliers.

Nous assurons leur entretien courant.

Les outillages inutilisés depuis plus de 2 ans seront détruits un mois après avis au client par lettre recommandée.

5. DELAIS

Nos délais de livraison sont donnés à titre indicatif. En cas de retard, nos clients ne peuvent prétendre à aucune indemnité quelconque, ni annuler leur commande.

6. TRANSPORT

Dans tous les cas nous expédions nos marchandises en port dû ou avancé par le client, sauf pour les commandes dont le montant excéderait le seuil du Franco en vigueur sur notre Tarif Général et pour les Express et matériels spécifiques.

La chaîne, les plaques de polyéthylène, les longueurs de plus de 3 mètres, les remorques et les balisages sont toujours livrés en port dû.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de formuler ses réserves claires et complètes sur le récépissé de transport et de formuler ces réserves auprès du transporteur par lettre recommandée sous 48h.

La simple mention « sous réserve de déballage » n'a aucune valeur juridique.

7. EMBALLAGES

Les emballages spéciaux, exports ou maritimes, sont facturés en sus.

Nos clients doivent nous prévenir par écrit, dans les deux jours suivant la réception de la marchandise, de tout litige ou contestation.

8. RETOUR DE MARCHANDISES

ACCASTILLAGE BERNARD refuse catégoriquement tout retour de marchandise effectué sans accord préalable.

En cas d'acceptation les marchandises retournées devront correspondre au bon d'accord émis par le Service Commercial et être accompagnées d'un autocollant et des documents d'autorisation de retour délivrés par le service (1 par envoi).

Le transport sera refacturé à l'expéditeur excepté si le retour est de notre fait. Les demandes de retours devront être formulées dans les 5 jours suivant la réception des marchandises.

En cas d'acceptation de retour de marchandises, le montant de l'avoir correspondant sera automatiquement minoré de 20 % en compensation des frais de reprise et sous réserve du parfait conditionnement des produits dans leur emballage d'origine.

9. GARANTIE :

Les conditions et délais de garantie sont précisés sur les certificats de garantie accompagnant les produits. Notre garantie couvre les défauts de fabrication et les vices de matière. Elle vient en complément de la garantie légale pour défauts et vices cachés (articles 1641 et suivants du code civil français).

Au titre de cette garantie, le remplacement des pièces défectueuses et les réparations sont effectués gratuitement dans nos ateliers ou stations.

Par contre, la garantie ne couvre pas :

- Les frais de montages et de démontage.
- Les pannes résultant d'une mauvaise utilisation (chute, alimentation incorrecte, défaut de montage etc.)
- Les appareils défectueux à la suite d'une intervention par une personne non autorisée.
- Les frais de transport.

Les appareils doivent être retournés avec leur bon de garantie pour bénéficier de cette garantie.

Les pièces remplacées lors d'une intervention en Service Après-vente bénéficient d'une nouvelle garantie couvrant la saison en cours.

DEVIS S.A.V.

L'établissement d'un devis entraîne l'examen complet de l'appareil et l'identification de la panne équivaut à un dépannage. Aussi, pour tout devis refusé, aussi, pour tout devis refusé, un forfait main d'œuvre gestion et port vous sera facturé pour tout retour d'appareil en l'état : conditions en vigueur sur le Tarif Général. Dans les 2 mois suivant cette facturation si vous achetez un produit ACCASTILLAGE BERNARD équivalent à celui en réparation, à réception de votre facture d'achat et du bon de garantie nous vous remboursons ce forfait.

10. PAIEMENT

Pour les ventes en France métropolitaine et en CORSE, le paiement est effectué au comptant, sauf conditions particulières expressément accordées par le service clients.

Pour les ventes à l'étranger et dans les départements d'Outre-mer, le paiement s'opère par accordéon bancaire irrévocable et confirmé.

Toute dérogation doit faire l'objet d'une entente préalable écrite, acceptée par notre Société.

En cas de désaccord sur une partie de la facture, l'acheteur s'engage à payer sans retard la partie non contestée. De ce fait, il est entendu qu'aucun retard de paiement ne saurait être imputable à un litige quelconque concernant une commande, passé le délai de réclamation de 2 jours.

Au cas où l'acheteur ferait déjà l'objet d'une action en recouvrement d'une quelconque créance, nous nous réservons le droit de refuser la commande.

11. DEF AUT DE PAIEMENT :

Le défaut de paiement de nos fournitures, ou d'un seul terme, entraînera immédiatement de plein droit et sans sommation :

- L'exigibilité du solde non échu quel que soit le mode de règlement prévu.
- Le décompte d'un intérêt égal à une fois et demi le taux légal
- La clause pénale : dans le cas d'une intervention contentieuse, l'application d'une indemnité égale à 15 % de la somme impayée à titre de dommages et intérêts, outre les frais judiciaires et intérêts légaux.
- La résolution de la vente et la réserve de propriété sans préjudice de tous dommages et intérêts, les acomptes éventuellement versés resteront acquis à ACCASTILLAGE BERNARD.

12. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, ACCASTILLAGE BERNARD se réserve la propriété des marchandises livrées à ses clients jusqu'au complet paiement de l'intégralité de leur prix.

La garde de ces marchandises est transférée dès la sortie des magasins d'ACCASTILLAGE BERNARD, quelles que soient les conditions concernant les frais de transport.

En cas de non paiement total ou partiel à l'échéance, pour quelque cause que ce soit, de convention expresse ACCASTILLAGE BERNARD a la faculté de reprendre matériellement possession des marchandises, sans formalité, aux frais, risques et périls de l'acheteur.

Pour les marchandises qui ne sont pas strictement identifiables car ne comportant pas de numéro de série, la réserve de propriété s'étend aux articles de même référence.

Pendant la durée de réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tous risques de dommages ou de responsabilité causés ou subis par les marchandises.

13. ATTRIBUTION DE JURIDICATION

Tout litige pouvant résulter des présentes conditions sera soumis au Tribunal de Commerce de CANNES, seul compétent.